

Décision DG n° 2019 - 183

du 29 MARS 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu la décision DG n°2019-63 du 8 janvier 2019 portant prorogation du Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

DECIDE

<u>Article 1er</u>: Est nommée membre auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » jusqu'au 7 juillet 2019 :

Madame DAURIAT (Gaëlle)

<u>Article 2</u>: Le Directeur des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation néphrologie, des produits de thérapie cellulaire, tissus et produits sanguins labiles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 MARS 2019

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe